



Montreuil, le 14 Avril 2011

Monsieur J-Paul BAILLY
Président du groupe La Poste
44, bd de Vaugirard
75757 PARIS-CEDEX 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du 28 avril 2011

Monsieur le Président

Notre Fédération CGT-FAPT met à disposition du personnel un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 28 avril 2011 couvrant l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit privé et public, cadres et employés, de tous les services de La Poste et pour tous les régimes de travail, y compris cycliques et assimilés, à partir de lundi 25 avril, prise de service des brigades de nuit au vendredi 29 avril fin de service des brigades de nuit.

Ce préavis qui vise à permettre les arrêts de travail décidés dans les services est déposé pour les motifs suivants :

le 28 avril est une journée de mobilisation interprofessionnelle unitaire pour l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité,

⇒ **l'amélioration des conditions de travail à La Poste** passe par :

- la création d'emplois stables à temps plein, le remplacement par des emplois pérennes de tous les emplois vacants, l'arrêt des réorganisations qui suppriment des emplois, la résorption de la précarité,
- une réduction conséquente du temps de travail, 32 h en jour, 28 h en nuit
- l'ouverture immédiate de négociations sur :
 - le contenu et l'organisation du travail,
 - les normes, les cadences, les ratios, les objectifs, ...,
 - la déclinaison de l'accord stress interprofessionnel,
 - le maintien dans l'emploi et le reclassement,
 - le rôle, les moyens, le périmètre des CHS CT pour une vraie efficacité. La proximité des CHS CT est impérative,
 - la prévention des risques (TMS, routiers, stress, ...)

⇒ **la reconnaissance de la pénibilité.**

Les travaux des chercheurs, des médecins, des ergonomes, ont montré que certains travaux entraînent une usure prématurée et irréversible de la santé des salariés mise en évidence au travers de facteurs suivants :

- espérance de vie diminuée,
- réduction de l'espérance de vie sans incapacité,
- risque de maladie plus élevée,
- atteinte à l'intégrité physique, mentale, etc.

Les situations et les conditions de travail pénibles et usantes ont été identifiées :

Contraintes physiques

1. manutention et port de charges lourdes,
2. contraintes posturales et articulaire,
3. vibrations.

Environnement agressif

4. exposition à des produits toxiques (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques),

5. exposition aux poussières et fumées,
6. exposition à des températures extrêmes et aux intempéries,
7. exposition aux bruits intenses,
8. les rayonnements ionisants.

Contraintes liées aux rythmes de travail

9. travail de nuit,
10. travail alterné, décalé. Le travail posté en discontinu, travail par relais en équipe alternante,
11. longs déplacements fréquents,
12. gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.

Ces 12 situations et conditions de travail existent toutes à La Poste de manière plus ou moins importantes.

Pour prévenir et réparer l'usure prématurée et irréversible de la santé des salariés nous demandons l'ouverture de négociations afin :

- de permettre des départs anticipés à la retraite avant l'âge de 60 ans, par l'octroi d'un trimestre d'anticipation et de bonifications par années d'exposition dans l'une des 12 situations et conditions de travail précitées, quel que soit le statut des postiers, fonctionnaires ou contractuels.
- de limiter et de raréfier au maximum le nombre de salariés soumis aux situations précitées,
- de prendre des mesures spécifiques afin de préserver leur santé.

Nous revendiquons aussi que ceux ayant acquis, par 15 ans de service actif le droit à partir à 55 ans à taux plein, puissent le faire. Pour cela nous revendiquons :

- l'abandon de la décote,
- le maintien du droit de départ à 55 ans pour les emplois classés actifs,
- l'abandon de l'utilisation abusive par le ministère des finances de l'article 69 de la loi Fillon de 2003 qui conduit à reculer la limite d'âge des agents bénéficiaires du service actif, ayant eu une promotion, de 60 à 65 ans (et 67 ans à terme).

⇒ **Les salaires** seront aussi au cœur de cette journée de mobilisation tant cette question n'est pas réglée à La Poste.

Nous revendiquons :

- une revalorisation générale des salaires des contractuels et des fonctionnaires,
- une mesure immédiate de 400 Euros,
- le 13^{ème} mois,
- la refonte des grilles indiciaires et salariales,
- la reconnaissance des qualifications et une véritable promotion pour tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le bureau fédéral
Claude QUINQUIS



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications **CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr